



PROCES VERBAL DE SEANCE DU

JEUDI 6 OCTOBRE A 20h30

Président de séance : M David DUIZIDOU, Maire

Secrétaire de séance : Valérie PECHEYRAN

Présents : David DUIZIDOU, Maurice CROUAIL, Fabrice DAURE, Serge LANOUILH, Fabien FOUQUET, Philippe GUYOMARC'H, Jacqueline ANTONIO, Guillaume MARQUE, Jonathan HUBERT et Valéry PECHEYRAN

Excusés : Nicolas MUGAIN, Sandrine CLOUTIER, Valéry BIZIERE, Valérie CODHANT et Olivier SOUBIES

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ AVANCEMENT TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

-M le Maire donne lecture du PV de chantier en date du 30 septembre 2022.

Le chantier avance bien et les délais sont pour le moment maintenus.

-Un problème de facturation a été finalement résolu : la commune n'avait pas encore les habilitations nécessaires pour recevoir les factures travaux dématérialisées sur Chorus ; de plus le flux du marché public est bien passé en Trésorerie de Lescar. Les entreprises vont donc pouvoir être réglées début de semaine prochaine.

-Devis présenté pour la remontée électrique des panneaux de basket, 2 solutions sont proposées : solution murale ou par le plafond. C'est cette dernière solution qui a été choisie par le Conseil Municipal à l'unanimité. Montant : 14066.40€ TTC.

- Demande de M. Lelaizant pour que les enfants passent par la salle pour aller jusqu'à l'arrêt de bus plutôt que d'emprunter le chemin pandelé. Cette demande a été refusée par l'Architecte ainsi que M. le Maire pour des questions de sécurité, le site reste inaccessible pendant les travaux.

-**AVENANT n°2 MAITRISE d'ŒUVRE** : Suite à une erreur matérielle sur l'Avenant N°1, un 2^{ème} avenant doit être pris pour la maîtrise d'œuvre portant la rémunération à 62 166€ HT.

-**AVENANT N°1 LABAIGS MENUISERIES** : plus-value liée à l'agrandissement des dimensions des fenêtres de la salle de réception donnant sur le terrain de sport et mise en œuvre d'un châssis supplémentaire : + 1807.20 euros

3/ RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PRET A USAGE AVEC LE DR HANOUN

-M. le Maire rappelle que le Dr Hanoun occupe le logement de l'ancienne perception via une convention de prêt à usage avec la Commune. Cette convention arrivant à échéance, il convient de la

renouveler dans les mêmes conditions que la précédente. Par ailleurs, il ajoute que la commune est elle-même locataire de ce local appartenant à la Communauté des Communes des Luys en Béarn et que le bail de location arrive à échéance le 24 Février 2023. A ce titre, il propose de renouveler la convention de prêt avec le Dr Hanoun jusqu'au 24 février 2023 également.

Cette délibération a été adoptée par 10 voix pour – 0 voix contre - 0 abstention

-M. le Maire ajoute que parallèlement, le projet de la maison de santé (situé maison Lacoste) avance au niveau de la CCLB qui a mandaté un architecte afin de voir les possibilités d'aménagements intérieurs.

4/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A FAMILLES RURALES

Dans le cadre de la journée du « Forum des associations », c'est Familles Rurales qui a pris en charge le coût du groupe de musique qui était présent : 900euros.

Dans la mesure où cette journée visait l'ensemble des associations, le conseil municipal décide de prendre en charge cette dépense et donc de verser une subvention exceptionnelle à Familles Rurales de 900€.

-Autre information sur les associations :

Le Comité des Fêtes a informé M. le Maire que pour l'année prochaine, c'est l'Harmonie de Garlin qui viendra le dimanche des fêtes et non la Lyre Arzacquoise.

Une demande a également été faite pour équiper leur local au Club House d'électricité. Un devis va être demandé auprès d'un électricien.

5/ REMISE DU RAPPORT D'ETUDE SUR LES CERAMIQUES APPARTENANT A LA COMMUNE

Une étudiante de l'Université de Pau et des Pays de l'ADOUR a étudié la collection de céramiques appartenant à la commune. Cette collection sera exposée à la Mairie prochainement (une information sera faite aux habitants) avant d'être confiée soigneusement au Musée de Claracq.

6/ QUESTIONS DIVERSES

a) Jardinades

Elles auront lieu le Samedi 19 Novembre prochain.

b) Pot de départ pour Mme THOUVENIN, M. PINTO

Le vendredi 21 Octobre prochain à 19h00

c) Maison France Services

Portes ouvertes aux élus le mercredi 11 Octobre de 9h à 12h

d) Application Mobile

ElanCité (MyCityPocket) est racheté par PanneauPocket.

Une information sera transmise prochainement pour faire la mise à jour et que chacun puisse basculer sur cette nouvelle application mobile.

Pas de changement en revanche pour le panneau lumineux.

e) Incendie au stade

Un incendie a eu lieu le vendredi 30 septembre dans le bâtiment du rugby.

Les vestiaires sont inutilisables, le matériel détruit.

Le bâtiment est fermé par arrêté municipal jusqu'au 30 octobre pour le moment. Un dossier d'assurance a été ouvert et un expert doit passer jeudi prochain.

f) Dossier sécurisation

-L'écluse de 3.50m de large était jugée trop étroite pour les engins agricoles notamment. Une proposition est donc faite pour mettre une double écluse (chicane) sur la zone étudiée, ce qui permet non seulement d'avoir un peu plus de largeur (4m) mais aussi de ralentir la circulation. Cette solution a été validée par les membres présents.

-L'emplacement du passage piéton est à définir.

-Un radar pédagogique autonome serait privilégié : environ 5000€. Mais il convient de voir si cet achat est possible budgétairement cette année.

-Mme Benoît de l'APGL souhaiterait à présent faire une présentation aux élus de ces différents aménagements notamment en s'appuyant sur les relevés topos réalisés par M. Laborde.

>> Réunion fixée le Lundi 17 Octobre à 9h30 à la Mairie.

-Au niveau du planning, l'objectif serait de lancer les appels d'offres en fin d'année pour commencer les travaux en 2023.

g) Economie énergies

-Au vu de la hausse des prix de l'énergie, le conseil municipal décide d'éteindre les lampadaires de la commune de 23h à 6h du matin. Le SDEPA sera contacté dès demain pour que ces nouveaux horaires soient appliqués au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Approuvé par le conseil municipal en date du 1^{er} décembre

Le Maire, David DUIZIDOU



Le secrétaire de séance, Valérie PECHEYRAN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Valérie Pecheyran', written over a horizontal line.